

**Rapport du Président du jury
des concours interne, externe et de troisième voie
d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe
Session 2016**

Introduction

Le jury

Les textes de référence

Les conditions d'admission à concourir

I. Les principales données comparées de la session 2016

II. Les épreuves d'admissibilité

1) *Le profil des candidats présents aux épreuves écrites*

2) *Le niveau des candidats par voie de concours et par spécialité*

3) *Observations des correcteurs*

4) *Les ruptures d'anonymat*

5) *Les seuils d'admissibilité*

III. L'admission

1) *Le profil des candidats admissibles*

2) *Le niveau des candidats par voie de concours et par spécialité*

3) *Les seuils d'admission - Transferts de postes*

4) *Le profil des candidats admis*

5) *Conseils aux candidats*

Conclusion

Introduction

Les concours interne, externe et de 3^{ème} voie d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques sont actuellement programmés tous les 3 ans, en même temps que les concours d'accès au deuxième grade du cadre d'emplois Les examens professionnels d'accès au 2ème grade (assistant principal de 2ème classe) et au 3ème grade (assistant principal de 1ère classe) sont organisés dans l'intervalle.

La session 2016 des concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, a été ouverte par arrêté du Président du CIG Petite Couronne n° 2015-219 du 17 juin 2015, pour 165 postes, ainsi répartis entre les voies de concours et les spécialités:

Spécialité	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	Total
Musée	2	2	1	5
Bibliothèque	52	52	26	130
Archives	8	8	4	20
Documentation	4	4	2	10
Total	66	66	33	165

La période de retrait des dossiers s'étendait du 29 septembre au 28 octobre 2016, et la clôture des inscriptions était fixée au 5 novembre 2016.

La direction des concours du CIG de la Petite Couronne a enregistré un total de **2 154** dossiers d'inscription.

13 dossiers ont été rejetés à la suite de la procédure d'instruction.

343 candidats, inscrits sous réserve, n'ont pas été en mesure de produire, au plus tard le jour de la première épreuve, la décision favorable de la commission d'équivalence.

Par conséquent, **1798** candidats ont donc été autorisés à concourir, ce qui représente un ratio d'un peu moins de **onze candidats pour 1 poste**.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 24 mai 2016.

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués pour les épreuves orales obligatoires et facultatives d'admission, programmées du 10 au 14 octobre 2016, selon les voies de concours et les spécialités choisies.

Les candidats qui avaient fait le choix d'une épreuve écrite facultative de langue l'ont subie le 28 septembre 2016.

Le jury tient à rappeler aux candidats que les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets de la session précédente sont accessibles sur le site internet du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (www.cig929394.fr.fr), à la rubrique « Concours » « se préparer ».

A) Le jury

Le jury du concours, présidé par **François GOUYON**, conservateur territorial à Est Ensemble, était composé de 30 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

Grégoire BAGOT, rédacteur territorial, avait été désigné par tirage au sort en qualité de représentant du personnel de catégorie B auprès de la commission administrative paritaire.

Christine LAGRAIS, attaché territorial principal représentait le CNFPT.

Le jury s'est réuni le 6 septembre 2016 pour fixer le seuil d'admissibilité et le 23 novembre 2016 pour statuer sur le seuil d'admission.

B) Les textes de référence

- **Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010** portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

- **Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011** portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- **Décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011** fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- **Décret n° 2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
- **Arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions** d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale moine et des bibliothèques.

C) Les conditions d'admission a concourir

A) Le concours externe est un concours sur titres avec épreuves ouvert, pour **30 %** au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV correspondant à l'une des spécialités du concours.

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par les statuts particuliers, les concours sont ouverts :

- aux pères ou mères de 3 enfants et plus,
- aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports,
- aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

B) Le concours interne sur épreuves est ouvert, pour au plus 50 % des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours (soit pour cette session le 1^{er} janvier 2016), d'au moins quatre ans de services publics.

Le concours interne est également ouvert aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un état membre de la communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois considérés

C) Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert (soit pour cette session le 1er janvier 2016), de 4 ans au moins de l'exercice d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre. La prise en compte de ces activités n'est possible que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire.

I – Les principales données comparées de la session 2016

A) Les données générales

Type de concours	Nbre de postes	Dossiers reçus	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Absentéisme	Admissibles	Admis
Externe	66	1370	1037	542	47,73%	151	54
Interne	66	742	730	555	23,97%	204	93
3 ^{ème} concours	33	42	31	25	19,35%	12	11
Total	165	2154	1798	1122	37,60%	367	158

Le jury déplore un taux d'absentéisme aux épreuves écrites particulièrement élevé sur le concours externe (47,73%).

B) Les données par spécialité

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Candidats admis à concourir	Présent à la totalité des épreuves écrites	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
Spécialité « Musées »						
Concours externe	2	3	344	152 (55,81%)	8 (15,38)	3 (16,03)
Concours interne	2	2	64	51 (20,31 %)	9 (13,50)	2 (15,75)
Troisième concours	1	0	4	2 (50,00 %)	0	0
Sous-total	5	5	412	205 (47,73)	17	8
Spécialité « Bibliothèque »						
Concours externe	52	42	558	325 (41,76 %)	115 (9,00)	42 (12,33)
Concours interne	52	79	598	456 (23,75 %)	169 (9,50)	79 (12,75)
Troisième concours	26	9	25	21 (16,00)	10 (10,20)	9 (12,25)
Sous-total	130	130	1181	802 (32,05 %)	294	130
Spécialité « Archives »						
Concours externe	8	8	121	60 (50,41 %)	25 (10,50)	8 (12,97)
Concours interne	8	10	59	43 (27,12 %)	24 (10,05)	10 (14,04)
Troisième concours	4	2	2	2 (0,00 %)	2 (10,00)	2 (12,13)
Sous-total	20	20	182	105 (42,30 %)	51	20
Spécialité « Documentation »						
Concours externe	4	4	14	5 (64,29 %)	3 (9,25)	1 (12,50)
Concours interne	4	4	9	5 (44,44 %)	2 (9,00)	2 (13,25)
Troisième concours	2	2	0	0 (100 %)	0	0
Sous-total	10	10	23	10 (56,52 %)	5	3
Total général	165	165	1798	1122 (37,60 %)	367	158

* La réglementation rend possible des transferts de postes, opérables spécialité par spécialité : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier

le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

L'absentéisme, pour cette session 2016, s'établit en moyenne à 37,60%, il est particulièrement élevé dans la spécialité « documentation » (56,52%). Notons que dans cette spécialité, aucun candidat n'a été admis à concourir au troisième concours.

II – Les épreuves d'admissibilité

Pour les concours externe, interne et de 3^{ème} voie :

- ✓ Une première épreuve d'admissibilité constituée par la **Rédaction d'une note** à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la **spécialité** choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée trois heures, coefficient 3).

Pour les concours externe :

- ✓ Une deuxième épreuve constituée par un **Questionnaire de trois à cinq questions** destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la **spécialité** choisie (durée trois heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

1) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites

Tranches d'âges des candidats	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 20	0	2	0	0	0	0	0	2
21 - 30	70	333	12	71	0	0	82	404
31 - 40	30	70	72	183	3	8	105	261
41 - 50	6	27	44	122	3	7	53	156
51 et plus	2	2	7	44	0	4	9	50
Total	108	434	135	420	6	19	249	873
Total général	564		555		25		1122	

Pour ce grade, les femmes sont largement majoritaires (77,80% des présents). Les hommes ne représentent que 22,2% des présents.

Pour le concours externe le profil type du candidat inscrit est une femme de moins de 30 ans.

Pour les concours interne et de troisième voie, le profil type du candidat inscrit est une femme appartenant à la tranche d'âge des 31 à 40 ans.

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Paris	102	18.82 %	37	6.67 %	1	4.00 %	140	12.48 %
Petite couronne	171	31.55 %	144	25.95 %	3	12.00 %	318	28.34 %
Grande couronne	91	16.79 %	119	21.44 %	4	16.00 %	214	19.07 %
Seine et Marne	27	4.98 %	34	6.13 %	2	8.00 %	63	5.61 %
DOM-TOM	0	0.00 %	3	0.54 %	1	4.00 %	4	0.36 %
Province	151	27.86 %	218	39.28 %	14	56.00 %	383	34.14 %
Total	542	100.00 %	555	100.00 %	25	100.00 %	1122	100.00 %

Les candidats franciliens sont représentés à hauteur de 65,50 % des présents.

Diplômes	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		Nbre	%
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Niveau 1 (doctorat...)	191	35.24 %	70	12.61 %	7	28.00 %	268	23.89 %
Niveau 2 (Licence)	277	51.11 %	259	46.67 %	8	32.00 %	544	48.48 %
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	48	8.86 %	91	16.40 %	5	20.00 %	144	12.83 %
Niveau 4 (BAC)	20	3.69 %	104	18.74 %	3	12.00 %	127	11.32 %
Niveau 5 (BEP, CAP, Brevet)	0	0.00 %	26	4.68 %	0	0.00 %	26	2.32 %
Niveau 6 (aucun diplôme)	0	0.00 %	1	0.18 %	0	0.00 %	1	0.09 %
Mère de trois enfants	2	0.37 %	0	0.00 %	0	0.00 %	2	0.18 %
Père de trois enfants	3	0.55 %	0	0.00 %	2	8.00 %	5	0.45 %
Equivalence de diplôme	1	0.18 %	4	0.72 %	0	0.00 %	5	0.45 %
Total	542	100,00 %	555	100.00 %	25	100.00 %	1122	100.00 %

La majorité des candidats (48,48 %) sont titulaires d'un diplôme de niveau 2. Notons que 23,89 % des candidats déclarent posséder un diplôme de niveau 1, alors qu'un diplôme de niveau 4 est requis pour les candidats du concours externe d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Formation

Formation	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Préparation personnelle	396	73.06 %	335	60.36 %	18	72.00 %	749	66.76 %
CNFPT	48	8.86 %	130	23.42 %	5	20.00 %	183	16.31 %
CNED	38	7.01 %	10	1.80 %	1	4.00 %	49	4.37 %
IPAG	2	0.37 %	0	0.00 %	0	0.00 %	2	0.18 %
Autres	30	5.54 %	23	4.14 %	0	0.00 %	53	4.72 %
Aucune	28	5.17 %	57	10.27 %	1	4.00 %	86	7.66 %
Total	542	100.00 %	555	100.00 %	25	100.00 %	1122	100.00 %

On constate de 66,76% des candidats présents déclarent s'être préparés seul pour ce concours. 16,31 % des présents ont suivi la préparation dispensée par le CNFPT. C'est logiquement en interne et sur le concours de 3^{ème} voie qu'ils sont les plus nombreux.

2) Le niveau des candidats aux épreuves écrites par voie de concours, par épreuves et par spécialité

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes = ou > à 10	Nbre de notes < à 10	Nbre de notes éliminatoires
Spécialité Musée									
Externe	Questions	344	152	10,63	18,25	1,10	99	53	11
	Note	344	152	10,75	17,75	2,50	99	53	5
Interne	Note	64	51	10,17	16,00	3,50	30	21	3
3 ^{ème} concours	Note	4	2	4,50	5,00	4,00	0	2	1
Spécialité Bibliothèque									
Externe	Questions	558	327	8,28	17,75	0,00	108	219	47
	Note	558	325	7,72	15,50	0,00	82	243	51
Interne	Note	598	456	8,51	17,00	0,00	154	302	59
3 ^{ème} concours	Note	25	21	8,81	14,00	6,00	8	13	0
Spécialité Archives									
Externe	Questions	121	61	9,44	15,50	1,75	27	34	5
	Note	121	60	9,44	16,00	0,00	29	31	5
Interne	Note	59	43	10,38	17,00	2,50	25	18	5
3 ^{ème} concours	Note	2	2	11,25	12,50	10,00	2	0	0
Spécialité Documentation									
Externe	Questions	14	6	7,04	12,75	0,00	3	3	3
	Note	14	5	7,50	11,50	4,00	1	4	1
Interne	Note	9	5	7,90	14,00	1,50	1	4	1
3 ^{ème} concours	Note	0	/	/	/	/	/	/	/

Pour l'épreuve de Note, les moyennes par spécialité s'échelonnent de 4,50 (troisième concours, spécialité musées) à 11,25 (3ème concours, spécialité Archives).

La palette des notes est largement utilisée : de 0,00 à 17,75 sur 20.

431 candidats (soit 38,41% des présents) obtiennent à cette épreuve, une note supérieure ou égale à 10,00 sur 20.

691 candidats (61,58% des présents) obtiennent une note strictement inférieure à la moyenne.

131 candidats (11,68% des présents) sont éliminés par cette épreuve.

Pour l'épreuve des Questions, les moyennes par spécialité s'échelonnent de 7,04 (concours externe, spécialité Documentation) à 10,63 (concours externe, spécialité Musée).

La palette des notes est également largement utilisée, les moins bons candidats obtenant 0,00 (Spécialités Documentation et Bibliothèques) et le meilleur 18,25 (Spécialité Musée)

237 candidats (soit 43,40 % des présents) obtiennent à cette épreuve une note égale ou supérieure à 10,00 sur 20,00.

309 candidats (soit 56,59 % des présents) obtiennent une note strictement inférieure à la moyenne.

66 candidats (12,08 % des présents) sont éliminés par cette épreuve.

3) Observations des correcteurs

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

Rappel des sujets de note et remarques diverses :

► **Archives : les services éducatifs dans les services d'archives**

Le sujet relatif aux services éducatifs dans les services d'archives a permis aux candidats de traiter une question aux multiples facettes : les enjeux inhérents à l'action pédagogique, les moyens humains et matériels affectés, la politique pédagogique des services d'archives à travers les activités proposées et les partenariats noués avec d'autres institutions culturelles. Le sujet était d'actualité dans le contexte des activités périscolaires et induisait par ailleurs une réflexion problématisée sur l'adéquation entre l'offre et la demande en matière d'offre pédagogique.

Les correcteurs ont trouvé le sujet bien équilibré, mais le niveau des candidats très hétérogène.

▶ **Musée : la gestion des réserves**

Le sujet reprenait une thématique à laquelle nombre de collectivités sont confrontées. Il englobait à la fois des enjeux de gestion matérielle des collections, de réponse à des besoins spécifiques du secteur patrimonial des musées et de visibilité des actions. Il appartenait au candidat de savoir rester neutre dans l'exposition des paramètres à prendre en compte pour bâtir un projet de réserves, tout en se montrant apte à synthétiser ces éléments au sein d'une note qui devait partir des grands principes pour finalement valoriser les enjeux liés à l'ergonomie et à la valorisation de la « partie immergée de l'iceberg » que représente le travail dans les réserves du musée.

Les correcteurs ont jugé le sujet intéressant mais traitant d'une problématique qui relevait surtout des musées nationaux. Les enjeux du sujet ont été plutôt bien appréhendés par les candidats. Les plans sont plutôt cohérents et adaptés au sujet.

La lecture rapide et efficace des documents semble poser problème à de nombreux candidats, lesquels ont des difficultés à organiser les éléments de manière à répondre au sujet (liste, catalogue...).

▶ **Bibliothèque : bibliothèques et partenariats**

Le partenariat se définit comme une association nouée entre des intervenants de nature voisine ou très différente, en vue de conduire une action, dans le respect de l'autonomie de chacun. Cette collaboration permet d'atteindre un objectif clairement défini et correspondant à l'intérêt de chacun des intervenants. Dans les bibliothèques, les partenariats se sont beaucoup développés depuis les années 1980 : partenariats associant des bibliothèques au niveau local pour le partage d'un travail bibliothéconomique ou culturel, partenariats avec des organismes ou des institutions extérieures à leur domaine propre, avec le milieu scolaire par exemple, la petite enfance, les associations à caractère culturel ou social. En 2016, les bibliothèques doivent repenser les actions de partenariat et les relations avec leurs partenaires pour répondre de façon adaptée aux attentes de la population, aux évolutions des modes de vie et atteindre tous les publics notamment ceux qui sont les plus éloignés de la culture.

Le thème était intéressant. Les candidats ont rencontré des difficultés pour identifier le plan.

Le sujet et les enjeux proposés dans les documents ont été bien compris dans l'ensemble. Les candidats ont fait un effort de structuration autour d'un plan, mais l'exercice de la note n'est pour beaucoup pas encore totalement maîtrisé. Les candidats ont utilisé avec pertinence leurs connaissances du métier pour étayer leur note, mais sont souvent restés trop descriptifs. La syntaxe et l'orthographe restent maladroites dans de nombreuses copies. Certains candidats ont manifestement rencontré des problèmes de gestion de temps. Dans l'ensemble, les candidats ont des connaissances assez approfondies de la lecture publique.

▶ **Documentation : conditions de réussite dans la mise en œuvre d'une politique d'informations en collectivités**

Le thème de la politique d'information (et documentaire) joue un rôle de plus en plus grand au sein des administrations, particulièrement des collectivités territoriales qui ont à faire des choix décisifs pour mener à bien des politiques publiques sectorielles diverses. On n'image pas des candidats qui ne se seraient jamais interrogés sur ce sujet (à travers leurs lectures ou formations professionnelles), même si la taille des collectivités impacte le niveau de l'expérience possible en la matière (dans quelle structure travaille le candidat ?). On pourrait ajouter que ce thème a de l'avenir. On se doute bien que promouvoir l'importance croissante de la fonction documentaire face à l'importance grandissante du numérique n'implique pas forcément sa mise en acte. Le dossier était suffisamment riche en informations pour que les candidats retrouvent des situations qu'ils connaissaient et auxquelles ils ont parfois été confrontés. La matière ne devait pas les surprendre. La difficulté du dossier résidait dans son ouverture 'sous-thématique' et dans le nombre d'informations possibles ; le candidat devait montrer sa capacité à organiser cet ensemble d'informations en un tout cohérent. Il s'agit bien là une compétence professionnelle recherchée chez les documentalistes.

Le sujet s'est finalement avéré complexe pour une majorité de candidats car le dossier comportait de nombreux éléments difficiles à organiser.

Remarques générales : les candidats ont globalement assimilé la méthodologie de la note de synthèse mais beaucoup ont rencontré des difficultés à dégager une problématique.

Les candidats sont invités à bien se préparer à l'exercice de la note :

- Soigner l'introduction, pour annoncer la problématique
- Lire de manière régulière les « outils » professionnels disponibles dans le métier
- Effectuer une relecture indispensable de la copie.

Sujets de questions :

Les candidats ont rencontré des difficultés à sortir de la théorie. Ils ont manifesté peu de prise de recul et de réflexion sur les questions posées.

Dans la spécialité bibliothèques, les candidats ont fait un effort de construction et ont su citer des exemples précis. La problématisation du sujet, l'expression et l'orthographe sont souvent assez faibles. Les candidats doivent faire attention à la présentation et au vocabulaire utilisé (notamment le vocabulaire technique).

Dans la spécialité archives, les correcteurs ont constaté que beaucoup de candidats rencontraient des difficultés en orthographe. Les candidats doivent absolument suivre l'actualité afin de mettre à jour leurs connaissances.

4) Les ruptures d'anonymat

L'attention des candidats concernant les signes distinctifs est attirée à plusieurs reprises, aussi bien dans le règlement général des concours, dont le candidat atteste avoir pris connaissance au moment de son inscription, que dans les consignes données oralement par la direction des concours (avant l'épreuve et au moment de la distribution des sujets), mais également- sur la première page du sujet.

Sont présentées comme signes distinctifs l'utilisation d'un stylo d'une autre couleur que le noir ou le bleu, d'un surligneur, d'un crayon à papier ou portemine. La présence du nom du candidat, d'un nom fictif, d'une signature ou d'un paraphe est également considérée comme signe distinctif.

Avant de se prononcer sur l'admissibilité, le jury statue sur les cas de signes distinctifs de nature à constituer une rupture de l'anonymat des copies, signalés par les correcteurs.

Pour la session 2016 du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le jury, après en avoir délibéré, s'est prononcé pour l'annulation d'une copie, le candidat ayant fait figurer son nom dans le timbre de l'épreuve de note.

Le jury tient à nouveau à attirer l'attention des candidats sur l'impérieuse nécessité de respecter très strictement les instructions concernant l'anonymat consignées dans le règlement général des concours (consultable sur le site www.cig929394.fr) ou portées sur les sujets eux-mêmes : aucun nom de collectivité ou nom patronymique réels ou fictifs autres que ceux figurant dans le sujet, aucune signature ou paraphe, aucune encre d'une autre couleur que ce soit le bleu soit le noir ne doivent être utilisés sous peine d'annulation de la copie en cause.

5) Les seuils d'admissibilité

Le jury examine plusieurs hypothèses de seuil, établies tant en fonction du niveau des candidats qu'en référence au ratio de 1,5 candidat admissible pour 1 poste, ratio fréquemment mis en œuvre par les jurys dans la mesure où il permet généralement de pourvoir les postes en garantissant un bon niveau de recrutement.

Le jury prend également en compte le fait que 42 postes (25% de 165) sont théoriquement transférables lors de la phase d'admission.

A l'issue de cette première phase du concours **367** candidats sont déclarés admissibles par le jury et convoqués aux épreuves orales.

Spécialités	Concours Externe		Concours Interne		Troisième concours	
	Seuils	Nbre admissibles	Seuils	Nbre admissibles	Seuils	Nbre admissibles
Musée	15,38	8	13,50	9	10,00	0
Bibliothèque	9,00	115	9,50	169	9,00	10
Archives	10,50	25	10,50	24	10,00	2
Documentation	9,25	3	9,00	2	/	/
Total		151		204		12

II – L'admission

La phase d'admission comprend **trois types épreuves obligatoires**.

Une épreuve d'entretien, d'une durée de 20 minutes, dont 5 min au plus d'exposé, coefficient 3, consistant pour :

- ✓ **le concours externe** : en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.
- ✓ **le concours interne** : en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.
- ✓ **le 3ème concours** : en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

Les candidats inscrits à l'un des trois concours peuvent également demander, lors de leur inscription, à subir **en cas d'admissibilité** :

- a) **une épreuve facultative écrite de langue**, dans la langue choisie par le candidat au moment de son inscription au concours, comportant une traduction en français :

- soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;

- soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes, au choix du candidat : latin ou grec (Durée 2 heures, coefficient 1).

- b) **une épreuve orale facultative d'informatique portant sur les multimédias**
(Durée 20 minutes avec préparation de même durée; coefficient 1).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour la part excédant la note de 10 sur 20.

1) Le profil des candidats admissibles

Répartition par âge et par sexe

Tranche d'âge	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
De 21 à 30 ans	17	94	6	34	0	0	23	128
De 31 à 40 ans	7	23	23	75	2	5	32	103
De 41 à 50 ans	2	8	14	42	0	3	16	53
51 ans et plus	0	0	1	9	0	2	1	11
Total	26	125	44	160	2	10	72	295
	151		204		12		367	

Origines Géographiques

ORIGINE	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Paris	21	13.91 %	17	8.33 %	0	0.00 %	38	10.35 %
Petite couronne	47	31.13 %	40	19.61 %	2	16.67 %	89	24.25 %
Gde couronne	22	14.57 %	39	19.12 %	2	16.67 %	63	17.17 %
Seine et Marne	3	1.99 %	11	5.39 %	0	0.00 %	14	3.81 %
DOM-TOM	0	0.00 %	1	0.49 %	0	0.00 %	1	0.27 %
Province	58	38.41 %	96	47.06 %	8	66.67 %	162	44.14 %
Total	151	100.00 %	204	100.00 %	12	100.00 %	367	100.00 %

Niveau de diplôme

DIPLOMES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 1 (doctorat...)	43	28.48 %	35	17.16 %	6	50.00 %	84	22.89 %
Niveau 2 (Licence)	84	55.63 %	105	51.47 %	3	25.00 %	192	52.32 %
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	15	9.93 %	26	12.75 %	2	16.67 %	43	11.72 %
Niveau 4 (BAC)	7	4.64 %	33	16.18 %	0	0.00 %	40	10.90 %
Niveau 5 (BEP,CAP,Brevet)	0	0.00 %	4	1.96 %	0	0.00 %	4	1.09 %
Mère de trois enfants	2	1.32 %	0	0.00 %	1	8.33 %	3	0.82 %
Equivalence de diplôme	0	0.00 %	1	0.49 %	0	0.00 %	1	0.27 %
Total	151	100.00 %	204	100.00 %	12	100.00 %	367	100.00 %

Formation de préparation au concours

FORMATION	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Préparation personnelle	102	67.55 %	118	57.84 %	10	83.33 %	230	62.67 %
CNFPT	28	18.54 %	61	29.90 %	2	16.67 %	91	24.80 %
CNED	6	3.97 %	3	1.47 %	0	0.00 %	9	2.45 %
IPAG	1	0.66 %	0	0.00 %	0	0.00 %	1	0.27 %
Autres	6	3.97 %	9	4.41 %	0	0.00 %	15	4.09 %
Aucune	8	5.30 %	13	6.37 %	0	0.00 %	21	5.72 %
Total	151	100.00 %	204	100.00 %	12	100.00 %	367	100.00 %

Notons que le pourcentage de candidats déclarant une formation dispensée par le CNFPT est plus important parmi les admissibles (24,80 %) que parmi les présents (16,31 %), ce qui traduit l'intérêt de ce type de préparation pour la réussite au concours.

2) le niveau des candidats par voie de concours et par spécialité

Les épreuves orales :

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres de jury, constitués en groupe de trois examinateurs représentant chacun un des collèges réglementaires (élus locaux, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

L'épreuve orale facultative d'informatique et les épreuves écrites facultatives de langues ont été corrigées par des binômes d'examineurs spécialisés.

Par voie de concours

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes = ou > à 10	Nbre de notes < à 10	Nbre de notes éliminatoires
EXTERN E	Entretien avec le jury	151	144	12,13	19,50	4,50	105	39	2
	Epreuves facultatives	127	117	12,67	20,00	3,00	94	23	Sans objet
INTERNE	Entretien avec le jury	204	199	12,2	19,50	1,50	145	54	5
	Epreuves facultatives	136	128	11,54	18,00	2,00	88	40	Sans objet
TROISIE ME CONCOU RS	Entretien avec le jury	12	12	14,96	18,00	9,00	11	1	0
	Epreuves facultatives	8	7	14,00	17,50	12,50	7	0	Sans objet

Par spécialité

Spécialité « Archives »

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes = ou > à 10	Nbre de notes < à 10	Nbre de notes éliminatoires
EXTERN E	Entretien avec le jury	25	24	11,31	18,50	4,50	16	8	1
	Epreuves facultatives	21	17	11,24	20,00	6,00	12	5	Sans objet
INTERNE	Entretien avec le jury	24	24	13,35	18,00	8,25	21	3	0
	Epreuves facultatives	19	16	11,84	17,00	3,50	12	4	Sans objet
TROISIE ME CONCOU RS	Entretien avec le jury	2	2	14,13	17,50	10,75	2	0	0
	Epreuves facultatives	2	2	13,00	13,00	13,00	2	0	Sans objet

Spécialité « Bibliothèques »

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes = ou > à 10	Nbre de notes < à 10	Nbre de notes éliminatoires
EXTERN E	Entretien avec le jury	115	109	12,43	19,50	4,50	83	26	1
	Epreuves facultatives	99	94	12,85	20,00	3,00	76	18	Sans objet
INTERNE	Entretien avec le jury	169	164	11,97	19,50	2,00	116	48	4
	Epreuves facultatives	109	104	11,56	18,00	2,00	71	33	Sans objet
TROISIE ME CONCOU RS	Entretien avec le jury	10	10	15,13	18,00	9,00	9	1	0
	Epreuves facultatives	6	5	14,40	17,50	12,50	5	0	Sans objet

Spécialité « Documentation »

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes = ou > à 10	Nbre de notes < à 10	Nbre de notes éliminatoires
EXTERN E	Entretien avec le jury	3	3	9,50	13,50	5,50	1	2	0
	Epreuves facultatives	2	2	11,50	13,00	10,00	2	0	Sans objet
INTERNE	Entretien avec le jury	2	2	17,00	17,50	16,50	2	0	0
	Epreuves facultatives	1	1	15,00	15,00	15,00	1	0	Sans objet
TROISIE ME CONCOU RS	Entretien avec le jury	Aucun candidat admissible							
	Epreuves facultatives								

Spécialité « Musée »

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes = ou > à 10	Nbre de notes < à 10	Nbre de notes éliminatoires
EXTERN E	Entretien avec le jury	8	8	11,38	16,00	6,00	5	3	0
	Epreuves facultatives	5	4	15,13	17,00	13,00	4	0	Sans objet
INTERNE	Entretien avec le jury	9	9	12,11	18,50	1,50	6	3	1
	Epreuves facultatives	7	7	10,14	14,00	6,00	4	3	Sans objet
TROISIE ME CONCOU RS	Entretien avec le jury	Aucun candidat admissible							
	Epreuves facultatives								

Sur l'épreuve d'entretien la meilleure moyenne est obtenue par les candidats du concours interne, spécialité Documentation (17,00) et la moins bonne par les candidats du concours externe, spécialité documentation (9,50).

S'agissant des épreuves facultatives, 189 candidats gagnent entre 0,25 et 10 points.

Le jury souligne que les candidats ont réussi à valoriser leur parcours dans l'exposé et ont de bonnes connaissances professionnelles.

Néanmoins, ils ont des difficultés à dépasser leurs fonctions actuelles dans la perspective d'un projet professionnel à moyen ou long terme. Ils manquent de vision stratégique en termes de politiques publiques et d'esprit critique. Leurs connaissances en environnement territorial et en management demeurent faibles.

Concernant l'épreuve facultative de langues vivantes, l'anglais est la langue majoritairement choisie par les candidats. Les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants. Quelques candidats obtiennent de très bonnes notes, leur permettant d'enregistrer des points supplémentaires précieux pour l'admission.

3) Les seuils d'admission – Les transferts de postes

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'oral et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Pour la spécialité **Musée** : 1 poste est transféré du 3^{ème} concours vers le concours externe, ce qui porte le nombre de postes à pourvoir au 3^{ème} concours à 0, et au concours externe à 3. Le nombre de postes à pourvoir au concours interne reste inchangé.

Pour la spécialité **Bibliothèque** : 17 postes du 3^{ème} concours et 10 postes du concours externe, soit 27 postes, sont transférés vers le concours interne, ce qui porte le nombre de postes à pourvoir au concours interne à 79, au concours externe à 42 et au 3^{ème} concours à 9.

Pour la spécialité **Archives** : 2 postes sont transférés du 3^{ème} concours vers le concours interne, ce qui porte le nombre de postes à pourvoir au concours interne à 10 et au 3^{ème} concours à 2. Le nombre de postes à pourvoir au concours externe reste inchangé.

Pour la spécialité **Documentation** : Aucun transfert n'a été effectué par le jury.

Les seuils d'admission sont arrêtés comme suit :

Spécialités	Concours Externe		Concours Interne		Troisième concours		Total
	Seuils	Nbre admis	Seuils	Nbre admis	Seuils	Nbre admis	
Musée	16,03	3	15,75	2	/	/	5
Bibliothèque	12,33	42	12,75	79	12,25	9	130
Archives	12,97	8	14,04	10	12,13	2	20
Documentation	12,50	1	13,25	2	/	/	3
Total		54		93		11	158

On constate que 7 des 165 postes ouverts n'ont pu être pourvu compte tenu des résultats.

4) Le profil des candidats admis

Répartition par âge et par sexe

Tranches d'âge	Externe		Interne		3ème voie		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30	6	36	1	20	0	0	7	56
31 - 40	1	8	9	37	2	4	12	49
41 - 50	2	1	9	14	0	3	11	18
51 et plus	0	0	0	3	0	2	0	5
Total	9	45	19	74	2	9	30	128

Origine géographique

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} voie		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Paris	4	7.41 %	8	8.60 %	0	0.00 %	12	7.59 %
Petite couronne	22	40.74 %	19	20.43 %	2	18.18 %	43	27.22 %
Grande couronne	6	11.11 %	16	17.20 %	2	18.18 %	24	15.19 %
Seine et Marne	1	1.85 %	4	4.30 %	0	0.00 %	5	3.16 %
DOM-TOM	0	0.00 %	1	1.08 %	0	0.00 %	1	0.63 %
Province	21	38.89 %	45	48.39 %	7	63.64 %	73	46.20 %
Total	54	100.00 %	93	100.00 %	11	100.00 %	158	100.00 %

Niveau de diplôme

Niveau de diplôme	Externe		Interne		3 ^{ème} voie		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 1 (doctorat...)	19	28.36 %	19	20.43 %	6	54.55 %	44	27.85 %
Niveau 2 (Licence)	29	43.28 %	49	52.69 %	3	27.27 %	81	51.27 %
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	3	4.48 %	11	11.83 %	2	18.18 %	16	10.13 %
Niveau 4 (BAC)	3	4.48 %	13	13.98 %	0	0.00 %	16	10.13 %
Niveau 5 (BEP, CAP, BREVET)	0	0.00%	1	1.08 %	0	0.00 %	1	0.63 %
Equivalence de diplôme	13	19.40 %	0	0.00 %	0	0.00 %	0	0.00 %
Total	67	100.00 %	93	100.00 %	11	100.00 %	158	100.00 %

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau I sont représentés à hauteur de 27,85 % au sein des admis alors qu'ils étaient 22,89% parmi les admissibles.

Formation de préparation au concours

Formation de préparation au concours	Externe		Interne		3 ^{ème} voie		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Préparation personnelle	32	59.26 %	48	51.61 %	9	81.82 %	89	56.33 %
CNFPT	15	27.78 %	31	33.33 %	2	18.18 %	48	30.38 %
CNED	2	3.70 %	1	1.08 %	0	0.00 %	3	1.90 %
IPAG	1	1.85 %	0	0.00 %	0	0.00 %	1	0.63 %
Autres	2	3.70 %	6	6.45 %	0	0.00 %	8	5.06 %
Aucune	2	3.70 %	7	7.53 %	0	0.00 %	9	5.70 %
Total	54	100.00 %	93	100.00 %	11	100.00 %	158	100.00 %

Notons que les candidats déclarant une formation dispensée par le CNFPT représentent 30,38 % des admis. Pour mémoire, seuls 24,80 % des présents aux épreuves écrites avaient été formés par le CNFPT.

5) Les conseils aux candidats

Le jury conseille aux candidats de prendre de la hauteur par rapport aux fonctions occupées.

Ils doivent se préparer à des mises en situations professionnelles concrètes concernant le management et approfondir leurs connaissances territoriales et notamment, le rôle du fonctionnaire vis-à-vis de l'élu.

Certains candidats n'envisagent en effet l'épreuve orale que comme des réponses à des questions techniques, ils n'ont visiblement pas travaillé le volet encadrement ni réfléchi à leur conception du service public.

Outre des connaissances techniques, le jury est en droit d'attendre de solides connaissances générales actualisées, ainsi qu'une bonne connaissance de l'environnement professionnel territorial.

La présentation du candidat doit être personnelle, réfléchie et s'appuyer sur les compétences acquises lors du parcours professionnel.

Pour les candidats du concours externe et du troisième concours, la motivation à intégrer la fonction publique territoriale doit être étayée.

Le jury constate qu'en ce qui concerne le troisième concours, il existe une inégalité de niveau entre les candidats en reconversion professionnelle et ceux ayant déjà exercé en bibliothèque.

Si la troisième voie est une alternative offerte à des candidats riches d'une expérience dans le privé, associative ou d'élu local de se voir offrir la possibilité d'intégrer la Fonction Publique Territoriale, celle-ci semble profiter davantage à des candidats ayant le profil de candidats internes ayant déjà une expérience significative d'agent public.

Une véritable préparation personnelle et sur le long terme semble être la seule clé d'une réussite au concours.

Conclusion

Ainsi, au terme de ces opérations qui se sont déroulées dans de bonnes conditions, pour 165 postes ouverts, 158 des 357 candidats admissibles sont admis, soit un taux de pourvoi de 95,75%.

Le jury félicite tous les lauréats et encourage ceux qui n'ont pas réussi le concours à poursuivre leurs efforts en se préparant sérieusement aux épreuves et en tirant parti des informations transmises par le rapport du jury.

Le Président du jury remercie vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité.

Le niveau d'exigence envers les candidats s'est avéré adapté au grade et permettra sans nul doute des recrutements à la hauteur des attentes des collectivités.

Fait à Pantin le 24 novembre 2016
Le Présidente du jury
François GOUYON,
Conservateur territorial à Est Ensemble,